
Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
Lundi 10 février 2014, à 15 h,
275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

OBJET : *Étude publique des prévisions budgétaires 2014 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal – Adoption des recommandations.*

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- Mme Anie Samson, présidente
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- M. William Steinberg, vice-président
Ville de Hampstead
- Mme Catherine Clément-Talbot
Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro
- M. Gilles Déziel
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Mme Monica Ricourt
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec
- M. Edgar Rouleau
Cité de Dorval

ABSENT :

- M. François Limoges, vice-président
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

COLLABORATEURS :

Me Emmanuel Tani-Moore, chef de division, Division des élections et du soutien aux commissions;
Mme Anne Roy, interprète du vice-président, M. William Steinberg.

ASSISTANCE : 2 personnes

1. Ouverture de la séance

À 15 h, la présidente, Mme Anie Samson, déclare la séance ouverte. Elle souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle et invite les commissaires à se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Gilles Déziel, appuyée par Mme Catherine Clément-Talbot, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Délibérations finales et adoption des recommandations

La présidente, Mme Anie Samson, invite la secrétaire recherchiste à faire lecture des recommandations proposées par la commission.

À l'issue du processus d'étude publique des prévisions budgétaires 2014 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal, la Commission de la sécurité publique remercie les personnes qui lui ont fait part de leurs commentaires et suggestions ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des séances de la commission et adresse les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

R-1

ATTENDU qu'en 2013, le SIM a répondu à 76 434 appels de premiers répondants ce qui représente 62 % de tous les appels auxquels le service a répondu;

ATTENDU que l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal versera en 2014 à la Ville de Montréal une subvention de 8 287 600 \$ pour le service de premiers répondants;

ATTENDU qu'il en coûte plus de 14 M \$ à la Ville de Montréal pour offrir ce service;

La commission recommande :

DE POURSUIVRE les démarches auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier reconnaisse à sa juste valeur l'apport du service de premiers répondants et lui accorde une compensation financière adéquate.

Sur une proposition de la présidente, Mme Anie Samson, appuyé par le vice-président, M. William Steinberg, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

R-2

ATTENDU le grand nombre d'appels de premiers répondants auxquels le SIM doit répondre;

ATTENDU la complémentarité du service de premiers répondants avec la prestation de services d'Urgences-Santé;

ATTENDU que le SIM a déployé le service de premiers répondants en 2007;

La commission recommande :

DE CRÉER un comité d'optimisation de l'offre de services en matière de premiers répondants regroupant les partenaires ainsi que les intervenants concernés et visant, entre autres, à définir les meilleures pratiques en Amérique du Nord.

Sur une proposition de la présidente, Mme Anie Samson, appuyé par M. Edgar Rouleau, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

R-3

La commission recommande :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2014 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant le Centre de sécurité civile, pour un budget total net de 344 839 600 \$, soit 357 102 200 \$ de dépenses et 12 262 600 \$ de revenus.

Sur une proposition de la présidente, Mme Anie Samson, appuyé par M. Gilles Déziel, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

R-4

ATTENDU la *Loi sur la police* (L.R.Q., chapitre P-13.1) et l'obligation légale, pour une municipalité, d'offrir des services de niveau 5, si la population à desservir est de 1 000 000 d'habitants ou plus (article 70);

ATTENDU le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence* (c. P-13.1, r.6) et la description exhaustive des services de niveau 5;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, le nombre d'habitants du territoire desservi est le seul critère déterminant le niveau de service requis des corps policiers municipaux;

ATTENDU que l'agglomération de Montréal est la seule municipalité du Québec dont la population compte plus d'un million de personnes;

ATTENDU la reconnaissance du statut de métropole par le gouvernement du Québec à l'article 1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) :

« Montréal est la métropole du Québec et un de ses principaux acteurs en matière de

développement économique. »

ATTENDU que le statut de métropole implique une expertise et des investissements en termes de services policiers qui sont sans commune mesure avec ce qui est requis d'une municipalité de moindre taille;

ATTENDU qu'il y a lieu de tenir compte, dans la détermination du niveau de service à offrir à la population, de critères autres que la taille de la population, notamment les nombreuses caractéristiques propres à la métropole et ses problématiques spécifiques ;

ATTENDU que les caractéristiques et problématiques particulières à l'agglomération de Montréal amènent le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à ajuster son offre de service et à intensifier ses efforts dans plusieurs champs d'activité, si bien que le SPVM ne peut véritablement répondre aux besoins de la population en s'appuyant uniquement sur les services de niveau 5 ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a mis fin au Fonds de financement des services policiers;

ATTENDU que les sommes provenant de ce Fonds, transférées au gouvernement du Québec, ont permis à Montréal la création du groupe Éclipse;

ATTENDU que le groupe Éclipse est un acteur essentiel dans la lutte au crime organisé, aux gangs de rue et à la criminalité émergente;

ATTENDU la sentence arbitrale rendue le 21 juin 2010 par l'arbitre Jean Barrette reconnaissant un statut particulier aux policiers de la Ville de Montréal du fait que leur travail à Montréal comporte des dimensions de complexité et d'intensité uniques au Québec et prévoyant une « prime à la métropole » de 1,5 % en 2010;

ATTENDU les besoins de l'agglomération de Montréal auxquels le SPVM doit répondre;

ATTENDU que la sécurité publique est une compétence d'agglomération;

La commission recommande :

D'INTENSIFIER les représentations auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral afin que ces derniers reconnaissent la situation particulière de Montréal en matière de sécurité publique en lui consentant une compensation financière adéquate.

Sur une proposition de la présidente, Mme Anie Samson, appuyé par M. Samir Rizkalla, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

R-5

La commission recommande :

DE DEMANDER au SPVM d'explorer les différentes possibilités d'augmenter ses revenus entre autres par la commercialisation de certains de ses services et de faire rapport à la Commission de la sécurité publique du résultat de ses travaux.

Sur une proposition de la présidente, Mme Anie Samson, appuyé par Mme Monica Ricourt, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

R-6

Considérant les prévisions budgétaires nettes 2014 du Service de police s'élevant à 641 214 900\$, soit 691 647 500\$ de dépenses et 50 432 600\$ de revenus ;

La commission recommande :

D'ADOPTER les orientations stratégiques et les prévisions budgétaires 2014 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui relèvent de la compétence de l'agglomération pour un budget total net de 627 018 200\$ soit 677 450 800\$ de dépenses et 50 432 600\$ de revenus.

Sur une proposition de la présidente, Mme Anie Samson, appuyé par Mme Catherine Clément-Talbot, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

R-7

La commission recommande :

DE FIXER comme suit le nombre autorisé de policiers et la prestation de travail de policiers, de fonctionnaires et d'employés dudit service relevant de la compétence d'agglomération:

- 4 073 années-personnes policiers réguliers permanents (4 458 postes autorisés) ;

- 274 années-personnes policiers auxiliaires permanents (maximum de 300 postes autorisés) ;
- 51 années-personnes cadets (maximum de 200 postes autorisés) ;
- 824 années-personnes cols blancs, professionnels, juristes et cadres (excluant 188 années-personnes relevant de la compétence municipale) ;
- 54 années-personnes cols bleus (excluant 2 années-personnes relevant de la compétence municipale) ;
- 229 années-personnes brigadiers scolaires (données annualisées) pour les 521 traverses autorisées.

Sur une proposition de la présidente, Mme Anie Samson, appuyé par le vice-président, M. William Steinberg, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions et commentaires du public

4.1 M. Pierre Pagé, Montréal pour tous

M. Pagé demande comment il pourrait influencer les recommandations de la commission. Il dit apprécier les recommandations qui suggèrent d'obtenir une compensation financière adéquate de la part du gouvernement du Québec. Il souligne que le groupe qu'il représente aurait apprécié obtenir l'appui de la commission au sujet de sa proposition de réduire le budget consacré à la sécurité publique afin d'accroître le budget dédié au transport collectif.

La présidente, Mme Anie Samson, l'invite à participer aux prochaines assemblées publiques de la commission. Elle mentionne que les commissaires ont eu l'opportunité de prendre connaissance des propositions de Montréal pour tous adressées à la Commission des finances et de l'administration.

5. Période de questions et commentaires des commissaires

Sans objet.

6. Levée de l'assemblée

La présidente, Mme Anie Samson, remercie l'assistance et les commissaires. À 15 h 15, sur une proposition de M. Gilles Déziel, appuyée par M. Samir Rizkalla, elle déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ LE : 23 AVRIL 2014

ORIGINAL SIGNÉ

Anie Samson
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste